

Habilitation électrique sur véhicules et engins (B0L-B1L-B1VL-B2L-B2VL-BCL-B1XL-B2XL) - Maintien de qualification

Présentiel

Public

- Personne habilitée intervenant sur :
 - véhicule / engin électrique ou hybride
 - et/ou sur batterie dont la capacité est comprise entre 180 et 275 Ah
 - et/ou réalisant des opérations de dépannage-remorquage
 - et/ou réalisant des opérations de déconstruction



Prérequis

- Disposer d'un titre d'habilitation électrique valide



Durée

7.00 Heures

Effectif

1 Jour

De 2 à 8 Personnes

Objectifs de la formation

- Acquérir des compétences nécessaires afin d'intervenir en toute sécurité sur véhicules/engins thermiques, électriques ou hybrides (ayant une énergie électrique embarquée), dans le respect de la norme NF C18-550
- Acquérir des savoir et savoir-faire permettant de maintenir son habilitation électrique

Contenu pédagogique

LA THEORIE (en salle)

• **Risques électriques et prévention**

Les causes d'accident d'origine électrique / Les dangers du courant électrique sur le corps humain / Synthèse des risques inhérents aux VE-VH / Comportement en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique / La prévention par le comportement / Les EPI / Balisage de la zone de travail / Outillage spécifique / L'indice de protection

• **La réglementation**

Objectifs de la réglementation / Le code du travail / Historique / Les acteurs de la prévention / Les différentes opérations / L'habilitation électrique / Les symboles d'habilitation / Les zones d'interventions / Tableau récapitulatif selon la NF C18-550

• **Rôles et limites d'intervention**

Hiérarchie / Personnel habilité / Personnel non-habilité

• **Les étapes de travail sur un véhicule/engin électrique ou hybride**

Autorisation de travail / Préparation de la documentation / L'analyse du risque / La consignation / Interruption-reprise de travail / Fin de travail / La déconsignation / Synthèse d'une intervention

• **Opérations sur batterie (habilitation B1XL/B2XL opérations sur batterie uniquement)**

Les risques liés aux interventions sur batterie / Identification des habilitations spécifiques / Déconnexion-Connexion de batteries et nettoyage des bornes / Manipulation des batteries / Contrôle de batteries / Vérification de l'électrolyte / Nettoyage du corps de la batterie / Utilisation de chargeur de batterie – booster / Opérations sur les supers condensateurs / Opérations sur pile à combustible

• **Opérations de dépannage-remorquage (habilitation B1XL/B2XL dépanneur-remorqueur uniquement)**

L'analyse du risque / Conduite à tenir en cas de véhicule en panne / Conduite à tenir en cas de véhicule accidenté / Le guide d'intervention d'urgence (ERG) / Synthèse d'une intervention

• **Opérations de déconstruction (habilitation B1XL/B2XL déconstruction uniquement)**

L'analyse du risque / Avant de procéder à la déconstruction d'un VE-VH / Véhicule-engin en fin de vie / Véhicule-engin accidenté / Déconnexion batterie / Manipulation des batteries / Conduite à tenir en cas de batterie endommagée / locaux et emplacements de stockage batterie / Fin de travail / Désassemblage d'un véhicule-engin / Synthèse d'une intervention

LA PRATIQUE (en salle ou en atelier)

• **Les différentes technologies**

Identifier les différentes technologies électriques et hybrides en associant : la photo d'un véhicule, son nom, son type (électrique, hybride série, hybride parallèle, etc.), son synoptique, sa définition (spécificités techniques), ses avantages-inconvénients

• **Etudes de cas**

Mises en situations afin de définir le niveau d'habilitation nécessaire et les moyens à mettre en œuvre afin d'intervenir en toute sécurité / Analyse et interprétation d'un guide d'intervention d'urgence (ERG)

• **Habilitation électrique**

Epreuve théorique (QCU) / Epreuve pratique sur véhicule ou engin (Respect des règles de sécurité et des moyens de protection obligatoires, remplissage des documents administratifs, mise en situation définie en fonction des titres d'habilitations requis à la commande)

A l'issue de la formation, un avis sur habilitation électrique sera émis dans un délai maximal d'un mois

Titres d'habilitation proposés : B0L, B1L-B2L, BV1L-B2VL, BCL, B1XL-B2XL dépanneur-remorqueur, B1XL-B2XL opérations sur batterie, B1XL-B2XL déconstruction

FORVATEC

125 Route de la Couture - 72250 Parigné-l'Évêque

Tél. : 0243828577 - Site internet : <https://www.forvatec.com/fr/>

SARL au capital de 100000€ - N° TVA Intra. : FR90 483157996 - Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 52 72 01122 72 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire.

**Modalités d'accès à la formation**

- Plan de formation

**Modalités et méthodes**

- Formation présentielle avec évaluations individuelles théoriques et pratiques réalisées au cours de la formation
- Pédagogie active et participative, alternance d'exercices en salle et de mises en situation pratiques à l'atelier

**Compétences du formateur**

- Formateur spécialisé en pédagogie et techniques d'animation
- Double compétence technique (VE-VH) et pédagogie
- Formateur expérimenté dans le domaine de l'habilitation et disposant des habilitations électriques obligatoires

**Moyens pédagogiques**

- Diaporama d'animation
- Fourniture d'un support de cours comprenant également les travaux pratiques
- EPI/EPC, matériel et pièces pédagogiques

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation**

- Questionnaire individuel d'évaluation des connaissances réalisé en début de stage
- Questionnaire individuel d'évaluation des acquis réalisé en fin de stage

**Modalités d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage**

- Questionnaire individuel d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

**Formalisation à l'issue de la formation**

- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire
- Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO

**Personnes en situation de handicap**

- L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH)
- Pour toute information, contactez notre référent handicap

**Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation**

- Le jour du stage, le stagiaire devra se munir :
 - d'une pièce d'identité
 - de sa convocation de stage
 - de vêtements de travail (sans partie métallique apparente)
 - de chaussures de sécurité

Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6313-1 du code du travail

